REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE OZANAM

LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

A- HORAIRES, ENTRÉES ET SORTIES.

Entrée: Les portes de l'école ouvrent à 8h20 et ferment à 8h30.
Les enfants de la classe de maternelle sont accueillis par une maîtresse à la porte de la classe.
Les élèves d'élémentaire montent calmement dans leurs classes où ils sont accueillis par leur maîtresse.
Les récréations pour les élémentaires ont lieu de 10h20 à 10h40 et de 14h40 à 15h.

Le temps méridien : pour tous les élèves de maternelles et primaire, de 12h00 à 13h30.
Les élèves sont prêts à 12h pour le temps du déjeuner et le temps méridien dans la cour.
A 13h20 ils se tiennent prêts pour retourner en classe. Les enfants qui ne déjeunent pas à l'école la quittent à 12h et se présentent devant le portail à 13h20.

Sortie : Tous les élèves se mettent en rang par classe assis devant le grand portail à 16h30. A l'appel de leur prénom par la maîtresse de surveillance, ils sont autorisés à se lever et à franchir le portail.
Le portail est fermé à 16H45.

B- ABSENCES ET RETARDS

En cas de retard, les parents envoient un sms à la directrice sur le portable de l'école.
En cas de retard exceptionnel le matin à 8h30, les enfants pourront être accueillis à 9h par le grand portail. Ceci n'est pas un horaire de convenance.

En cas d'absence : les parents préviennent impérativement par écrit la directrice.
Les rendez-vous médicaux des enfants doivent être pris dans la mesure du possible en dehors des horaires scolaires.

Absences sur le temps méridien: Les parents communiquent à la direction les absences méridiennes régulières et fixes dès la rentrée des classes. Les absences occasionnelles sont communiquées sur le portable de la directrice au plus tard la veille de ce jour d'absence.

C- SOINS, SANTE

En cas de maladie contagieuse bactérienne ou virale (fièvre, toux importante), l'enfant ne sera pas accueilli dans l'école. Si l'enfant a des poux, il doit également rester chez lui et suivre un traitement. Un certificat médical devra être fourni en cas de maladie contagieuse pour le retour à l'école: Coqueluche, Diphtérie, Méningite à méningocoque, Poliomyélite, Rougeole, oreillons, rubéole, infections à streptocoques hémolytiques du groupe A, Fièvres typhoïde et paratyphoïdes, Infection par le VIH ou le virus de l'hépatite B, Teignes, Tuberculose respiratoire, Pédiculose, Dysenterie amibienne ou bacillaire, Gale, Syndrome grippal épidémique, Hépatite A, Impétigo (et autres pyodermites).

Les médicaments sont strictement interdits dans l'école. En cas de suivi médical ou d'allergie nécessitant l'intervention de l'enseignant pendant le temps scolaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut être établi à la demande des parents ou du directeur de l'établissement. Sur les temps périscolaires, un PAIP peut également être établi.

D- COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE.

La communication avec la directrice peut se faire par mail (direction@ecoleozanam.fr), ou par téléphone (07 88 55 90 13). La communication avec les enseignants se fait par l'agenda ou le cahier de liaison. Ils peuvent également être joints sur leur adresse mail professionnelle: 3-6ans@ecoleozanam.fr, 6-9ans@ecoleozanam.fr et cm@ecoleozanam.fr.

E- TENUE

Les enfants portent une blouse de couleur bleu marine.
Les enfants portent la blouse de l'école tout le temps de leur présence dans l'établissement. La blouse est marquée de manière indélébile (étiquette en tissu ou autre), propre et boutonnée. La blouse reste accrochée au porte-manteau pendant la semaine mais doit être emportée le vendredi soir pour être lavée.
La blouse doit rester en bon état.
Les enfants doivent porter des chaussons dans leur classe ; ces derniers doivent tenir correctement aux pieds et rester en bon état.
Les enfants doivent porter des tenues décentes et en bon état.
Les cheveux doivent être attachés durablement (cheveux tirés et idéalement tressés pour les cheveux longs).

F- UNE FOI VÉCUE AU QUOTIDIEN

L'assistance aux temps de prières quotidiens, hebdomadaires et annuels est obligatoire, ainsi que la présence aux messes et aux cours de catéchèse.

G- OBJETS INTERDITS

Est interdit au sein de l'école tout objet n'étant pas en rapport direct avec l'enseignement.

H- LES SERVICES REMPLIS PAR LES CORDÉES

Les enfants de l'école sont répartis en groupes multi-âges, et sont sous la responsabilité d'un chef de cordée, élève de CM.
Pour la semaine, une cordée se voit attribuer un service.
1- La prière et les initiatives spirituelles : organisation des temps de prière quotidiens dans la classe (veiller sur l'oratoire de leur classe) et animer le temps de prière du lundi et du vendredi en école.
2- Rangement de la cour aux récréations du matin et de l'après-midi : vérifier que les pneus et ballons soient bien rangés. Ramasser les vêtements oubliés.
3- Nettoyage du réfectoire : aider les parents à laver les tables et à balayer en fin de service.
4- Nettoyage de la cour de récréation : aux récréations du matin et de l'après-midi.
5- Paniers repas : Les panières des repas sont installées près du portail à la récréation de l'après-midi.

I- LES TEMPS PERISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont des temps en dehors des heures de cours, qui ne sont donc pas sous la surveillance d'un enseignant. Il s'agit du temps méridien et du temps de garderie du soir.

Le temps méridien: une personne salariée et des adultes bénévoles encadreront les enfants pendant le déjeuner et la surveillance de cour. Ils sont tenus d'appliquer le «règlement du temps périscolaire » édicté par la direction. La personne salariée est en lien direct avec la direction et lui fait remonter quotidiennement les informations positives et négatives. La directrice sera présente 15 minutes par jour pendant ce temps méridien.

La garderie du soir: elle est proposée du lundi au jeudi de 16h45 à 17h45 sous la surveillance d'une personne salariée. Elle est payante.

J- DÉPLACEMENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Les enfants se déplacent en silence dans l'école pour respecter le travail des autres élèves. Après chaque récréation, les élèves se mettent en rang dans la cour.

K- RESPECT DE LA CHARTE DE L'ÉLÈVE

L'élève s'applique à respecter la charte qu'il a signée en début d'année. L'élève vouvoie les adultes intervenants à l'école.

LE TRAVAIL DE L'ELEVE

A- TRAVAIL DEMANDE PAR L'ENSEIGNANT

Le travail demandé par l'enseignant est obligatoire. Les parents signalent systématiquement à l'enseignant toute difficulté à le réaliser.

B- RESPECT DU MATÉRIEL

Les élèves ont le matériel demandé complet et en bon état.
Les élèves prennent soin du matériel de l'école et remplacent le matériel dégradé volontairement. Le matériel de l'école reste à l'école.

C- FLOTS

Pour les classes élémentaires, l'enfant qui a fait beaucoup d'efforts dans son travail pendant la semaine reçoit un flot travail (orange) et celui qui s'est montré particulièrement bienveillant reçoit un flot bon esprit (bleu).

D- SUIVI DU TRAVAIL ET DU COMPORTEMENT

Pour tous les élèves, une information sur le travail et le comportement de l'élève est transmise aux familles toutes les deux semaines par l'intermédiaire d'une fiche de suivi à signer.
Chaque enseignant de l'école transmet les travaux écrits des élèves à signer toutes les deux semaines.

Les livrets scolaires : un bilan du travail de l'enfant est transmis les deux premiers trimestres par mail aux familles. Un dossier comprenant les trois trimestres est remis à la fin de l'année. Ce dernier doit être signé et rendu à l'école.

GESTION DES MANQUEMENTS AU REGLEMENT

Le but de chaque enseignant est de faire grandir l'enfant et de l'aider à progresser.

Une information écrite sera transmise aux familles en cas de manquement au règlement intérieur (comprenant la charte de l'élève et le règlement du temps périscolaire).

La maîtresse indique en NOIR dans l'agenda scolaire les manquements les moins graves au règlement intérieur. Elle peut faire un rappel à l'ordre et demander une médiation avec la famille.

En cas de manquement répété ou grave au règlement, la maîtresse l'indique en ROUGE dans l'agenda scolaire. Les parents seront convoqués pour un rendez-vous avec la directrice.

Les sanctions suivantes pourront être retenues:

1- Entrevue avec la directrice et réparation (mot soigné…).
2- Travail d'intérêt général pendant la récréation.
3- Convocation de l'enfant avec les parents.
4- Exclusion temporaire.
5- Exclusion définitive.

Charte de l'élève

1. Je suis heureux car je me sais aimé de Dieu, de mes parents et de mes professeurs.
2. J'obéis à tous les adultes: c'est mon premier devoir.
3. Je veux être un bon ami pour mes camarades.
4. Je suis honnête car je sais l'importance de la vérité.
5. Je suis poli avec toutes personnes qui m'entourent.
6. Je dis s'il vous plaît et merci
7. Je demande pardon lorsque j'ai fait du mal.
8. Je suis enthousiaste pour apprendre de nouvelles choses.
9. Je participe dans la joie à la prière de l'école.
10. Je m'applique dans mon travail.
11. Je suis soigneux avec mon matériel et celui des autres.
12. J'aime ma famille, mon école et mon pays.
13. Je cherche à donner le meilleur de moi-même.

Je m'engage à suivre la charte de tout mon cœur.

Règlement du temps périscolaire

Le temps périscolaire a lieu de 12h à 13h30 et de 16h45 à 17h45 les jours de garderie.

Les trajets de l'école vers la grande cour.

- Les élèves de maternelle et de primaire sont en rang par deux (un maternelle avec un plus grand) à 12h devant le grand portail. Ils partent vers la grande cour accompagnés de parents bénévoles.
- Un carnet de bord de présence des élèves est rempli chaque jour et doit être emporté dans la grande cour. Le nombre d'élèves présents est vérifié avant le départ.
- Sous le grand préau, l'adulte prend le sac à dos contenant les cahiers d'appel, la pharmacie, un sifflet, les clefs du portail de l'école et celles de la cour municipale. Un autre porte les ballons.
- Les parents portent des gilets jaunes et encadrent les enfants devant et derrière. La traversée de la route doit se faire avec un adulte qui se signale aux voitures. Les premiers doivent attendre que tout le groupe ait traversé la route avant de repartir.
- Le trajet doit se faire en marchant et dans le calme.
- A 13h20, les enfants doivent être en rang de la même façon qu'à l'aller pour repartir à l'école. Le nombre d'élèves présents est vérifié avant le départ avec le carnet de bord.
- Les enfants se mettent en rang deux par deux dans la cour devant leur maîtresse. Ils reprennent la classe à 13h30.

Le temps du repas

- Le référent de l'école installe les tables du déjeuner dès 11h30. Quand c'est possible les enfants déjeunent dehors assis par terre.
- Les maternelles mangent ensemble à des tables séparées des primaires.
- Les enfants attendent debout devant leur chaise.
- Les enfants disent le bénédicité lancé par un enfant de la cordée en charge du service spirituel.
- Les enfants mangent dans le calme.
- Les enfants attendent qu'un adulte les y invite avant de quitter la table pour aller dans la cour.
- Un adulte doit pouvoir surveiller la cour avant de laisser sortir les enfants.
- La cordée de ménage du repas aide les bénévoles à nettoyer les tables et à balayer.
- Les plus grands et plus rapides sont invités à aider les plus jeunes et plus lents des enfants à manger.

La cour

- Aucun enfant ne peut être récupéré ou déposé par les parents dans la grande cour.
- Les enfants déposent leurs vêtements sur le muret de la cour.
- Les sacs de déjeuner sont rassemblés à un endroit.
- Les enfants ne peuvent pas se servir dans la « boite à livres ».
- Les enfants gardent leur blouse sauf en cas de forte chaleur et dans ce cas ils demandent la permission à un adulte de poser leur blouse sur le muret.
- Les matériels de jeux autorisés sont uniquement ceux apportés par l'école: ballons, corde à sauter, élastiques.
- Aucun objet ne doit être lancé sur les verrières présentes dans la cour.
- Les enfants ne vont pas dans les plates-bandes. Les galets restent où ils sont. Les plantes sont respectées.
- Les toilettes accessibles sont celles de la cour. Un seul toilette peut être utilisé. Un adulte est près de la porte pour surveiller l'accès aux toilettes. Un adulte les nettoie au départ des enfants.
- Les enfants peuvent jouer au ballon dans une aire délimitée pour ne pas gêner les autres jeux.

Le temps de garderie du soir

- Les enfants sont sous la surveillance d'un adulte de 16h45 à 17h45.
- Ce temps est payant.
- Les enfants sont surveillés dans la cour de l'école et dans une salle de classe. Il n'y a pas d'aide aux devoirs.
- Les enfants ôtent leurs chaussures pour entrer dans la classe.
- Le matériel de la classe ne doit pas être touché.

Sanctions

- La charte de l'élève doit être respectée également pendant ce temps périscolaire.
- Les bénévoles signalent tout manquement au référent de l'école présent sur ce temps périscolaire.
- Tout manquement à ce règlement et/ou à la charte de l'élève sera signalé quotidiennement par le référent présent à la directrice qui prendra les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'éviction de la cour et de la cantine.

Signature des parents